

L'association AdspS est éligible à déduction fiscale de 66% à partir de 2022.
Les adhésions ainsi que les dons sont éligible à déduction fiscale pour les particuliers.

Tout est en place pour continuer le chemin ensemble !

AdspS est toujours disponible pour les Soignants, Médicaux-Sociaux et Personnels Sociaux
mais aussi une section Handicap, handicap de vie, de maladie, suite à Accident de travail ...

AdspS dispose d'un site internet, d'espace dédié aux réseaux sociaux.

Le but de l'association AdspS est encore et toujours de pouvoir unir l'ensemble des
professionnels sans politique, syndicats ou religion.

Écoute, aide, conseils en droit du travail.

Ensemble, nous sommes plus forts !

Association Nationale Soignants, Médicaux-Sociaux, Personnels Sociaux, Personnes en
situation de Handicap.

AdspS Loi 1901, sans but lucratif

15 euros par an!

Certificat préfecture :
RNA: W292007620

<https://www.helloasso.com/associations/association-adspS/adhesions/adhesion-association-adspS>

Ou

<https://www.adspS.fr/connexion-adherents/>